



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Roland Mesot / Denis Grandjean

2016-CE-167

### **Ligne Palézieux–Fribourg, possibilité de cadence à la ½ heure aux heures de pointe**

#### **I. Question**

La quasi-totalité du canton est desservie par des cadences des transports ferroviaires à la ½ heure, certaines régions envisagent même d'avoir des cadences toutes les 15 minutes ; la grande majorité des citoyens fribourgeois profite de cette situation.

Ce système de plusieurs cadences par heure ne vaut malheureusement pas pour les habitants du sud du canton qui utilisent la gare de Palézieux pour se rendre à Fribourg ou pour en revenir, pour lesquels une seule plage horaire est possible.

En comparaison, pour aller à Genève ou en revenir, via Lausanne, il y a 3 possibilités par heure et pour les trajets vers et depuis Lausanne, il y a 4 correspondances par heure. Pour se rendre à Fribourg ou pour en revenir, aucun choix n'est possible, l'horaire à disposition n'offre aucune alternative pour les usagers.

On le constate, les horaires n'encouragent pas les utilisateurs Sud-fribourgeois de la gare de Palézieux à se rendre dans la capitale cantonale ; la réalité démontre qu'il est plus aisé de se rendre à Lausanne et à Genève qu'à Fribourg.

A la question posée oralement lors de diverses assemblées et réunions, on a toujours répondu que le nombre d'usagers n'était pas suffisant pour créer une 2<sup>e</sup> cadence horaire sur la ligne Palézieux–Fribourg.

Cet argument, que nous comprenons bien, ne peut pas s'appliquer aux heures de pointe ; en effet nous constatons que de très nombreux pendulaires utilisent cette ligne aux heures de pointe.

Le Conseil d'Etat est certainement conscient des effets désagréables de la situation, nous lui posons donc la question suivante :

1. Afin de raccourcir les temps d'attente pour les utilisateurs, le Conseil d'Etat est-il prêt à s'engager et à soutenir une cadence à la ½ heure durant les heures de pointe (matin et fin de journée), sur la ligne Palézieux–Fribourg / Fribourg–Palézieux ?

L'acceptation d'une adaptation de la cadence à la ½ heure durant les heures de pointe (par exemple entre 6 h 30 et 8 h 30 et entre 16 h 30 et 18 h 30) serait appréciée par les salariés, entrepreneurs, élèves et étudiants ainsi que toutes personnes qui souhaitent ou qui doivent se rendre à Fribourg.

Dans les faits, une cadence à la ½ heure pour ou depuis Fribourg pourrait être envisagée sur le tronçon entre Romont et Palézieux, avec une correspondance ou une « accroche » à Romont avec le RER qui fait les liaisons Bulle–Berne.

*21 juillet 2016*

## **II. Réponse du Conseil d'Etat**

Le canton de Fribourg, en collaboration avec les entreprises de transports et l'Office fédéral des transports (OFT), s'emploie à mettre en place graduellement le RER Fribourg/Freiburg. La 1<sup>re</sup> étape a été marquée par la mise en service, en décembre 2011, du RegioExpress (RE) Bulle–Romont–Fribourg/Freiburg circulant actuellement toutes les 30 minutes et relié chaque heure à Berne et, grâce à une coupe-accroche, à Palézieux. Le Sud du canton a également connu des améliorations de son offre en décembre 2012 avec l'introduction de la cadence 30 minutes entre Palézieux et Châtel-Saint-Denis, du cadencement horaire sur la ligne Bulle–Broc-Fabrique le week-end ainsi que l'ajout de trains supplémentaires aux heures de pointe entre Bulle et Châtel-Saint-Denis. L'objectif de la 2<sup>e</sup> étape est l'instauration de la cadence à la demi-heure sur toutes les lignes RER desservant le centre cantonal, à savoir entre Fribourg/Freiburg–Yverdon-les-Bains et Fribourg/Freiburg–Romont depuis décembre 2014 et Fribourg/Freiburg–Murten/Morat dès décembre 2017. Elle a également été introduite sur le tronçon Murten/Morat–Kerzers en décembre 2014.

Les prochains développements bénéficieront particulièrement au Sud du canton avec :

- > le prolongement des RE Fribourg/Freiburg–Romont–Bulle jusqu'à Broc, grâce à la mise à voie normale du tronçon Bulle–Broc et à la modernisation de la gare de Bulle (horizon 2021-2022)
- > l'introduction de la cadence 30 minutes entre Bulle et Gruyères (horizon 2020)
- > et, dans un avenir plus proche, l'instauration de la cadence semi-horaire sur la ligne RER Palézieux–Bulle aux heures de pointe (décembre 2017), qui deviendra intégrale dès la mise en service de la nouvelle gare de Châtel-Saint-Denis dès décembre 2019.

Cette dernière amélioration, couplée à la mise en place de bonnes correspondances à Bulle, permettra aux voyageurs empruntant la ligne RER Palézieux–Bulle de se rendre à Fribourg toutes les 30 minutes, moyennant un changement à Bulle, en un temps de parcours intéressant qui sera encore abaissé grâce notamment à la modernisation et au déplacement de la gare de Châtel-Saint-Denis. L'horaire de cette liaison n'est toutefois pas définitivement arrêté, les négociations relatives à la liaison Palézieux / Bulle–Romont–Fribourg/Freiburg–Berne, dont il dépend, étant encore en cours avec les CFF.

Cette offre s'ajoutera à la liaison horaire directe, actuellement plus performante en temps de parcours, Palézieux–Romont–Fribourg/Freiburg–Berne. Cette liaison est cependant déficitaire et ce mauvais résultat est dû, selon les CFF, principalement à la faible fréquentation de la branche Palézieux–Romont. Le Conseil d'Etat se bat auprès des CFF et de l'OFT pour qu'elle soit maintenue telle quelle voire améliorée dans l'horaire 2018 et les horaires suivants. Toutefois, elle fait partie du trafic grandes lignes et n'est par conséquent pas commandé par le canton et la Confédération contrairement aux lignes du trafic régional voyageurs (TRV).

Sur la base de ces considérations, le Conseil d'Etat peut répondre comme suit à la question posée.

*1. Afin de raccourcir les temps d'attente pour les utilisateurs, le Conseil d'Etat est-il prêt à s'engager et à soutenir une cadence à la ½ heure durant les heures de pointe (matin et fin de journée), sur la ligne Palézieux–Fribourg / Fribourg–Palézieux ?*

Oui, le Conseil d'Etat est prêt à s'engager et à soutenir une cadence à la ½ heure durant les heures de pointe. Cependant, comme indiqué ci-dessus, la ligne Palézieux–Romont–Fribourg/Freiburg–Berne fait partie du trafic grandes lignes qui n'est pas commandé et financé conjointement par le canton et la Confédération. Sa marge de manœuvre est donc relativement faible, ce d'autant plus que selon les CFF cette liaison n'est pas rentable principalement en raison de la sous-utilisation de la branche Palézieux–Romont. Il étudiera cependant les possibilités existantes d'instaurer cette cadence aux heures de pointe et les présentera aux CFF dans le cadre des discussions en cours sur l'horaire 2018 et les suivants.

Parallèlement, le gouvernement s'emploie, dans le cadre de l'introduction de la cadence semi-horaire sur la ligne RER Palézieux–Bulle, à mettre en place de bonnes relations entre cette ligne et le RE Bulle–Romont–Fribourg/Freiburg afin que les habitants de la Veveyse et de la Gruyère bénéficient de nouvelles possibilités d'atteindre en transports publics le centre cantonal en un temps de parcours intéressant. En outre, parmi les 16 projets d'offre qu'il a transmis à l'OFT dans le cadre de la planification de l'étape d'aménagement 2030 du Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES 2030), figurent l'accélération de la liaison rapide entre Bulle et Fribourg/Freiburg ainsi qu'entre Bulle et Palézieux. Ces améliorations de l'offre sont en cours d'étude par les gestionnaires de l'infrastructure.

*30 août 2016*